

# DÉCHETS DU GRAND PARIS

## UNE AUBAINE POUR LES COMMUNES ?

**Encore un projet de stockage de déchets inertes en Plaine de France, à Fontenay-en-Parisis...**

Après Epinay-Champlâtreux (*Liaison 186 et 187*), c'est Fontenay-en-Parisis qui prend prétexte des JO 2024 et du Grand Paris pour un projet de stockage de déchets inertes (ISDI) avec merlon de protection sonore et de stade équestre.

Le projet se situe dans le site inscrit de la Plaine de France à proximité du site classé de la butte de Châtenay. Il y a incompatibilité entre le classement en site inscrit et le stockage de déchets suivi de la construction du stade équestre. Et la Mission régionale d'autorité environnementale, dans son rapport, parle de danger pour la ressource en eau, car un captage d'eau est dans le périmètre.

### Déchets en veux-tu, en voilà...

On sait que la société du Grand Paris est à la recherche de tous les lieux possibles pour évacuer les déchets inertes de ses grands travaux. Sans attendre la mise en place du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, alors que, *a priori*, le Val-d'Oise n'aura pas de nouveaux centres de traitement, le maire a proposé une modification du PLU pour permettre un projet sur cinq ans : 1 374 000 m<sup>3</sup> de déchets, environ 100 camions/jour et une hauteur de surélévation de 16 m. Elle servirait de merlon de protection sonore (on pense aux administrés) vis-à-vis de la Francilienne, mauvais prétexte puisque celle-ci est en tranchée.

Les rotations de camions ainsi que la pollution sonore, olfactive et les poussières liées à l'exploitation du centre inquiètent beaucoup plus la population, d'autant que les camions passeront entre le centre de loisirs et le centre équestre.

### Qu'est-ce qu'un stade équestre ?

Le projet de stade équestre, attendant à un centre équestre actuel, n'est en aucun cas un établissement ouvert au public à visée sociale ou récréative,



Extrait du rapport de la MRAE : Localisation du projet de modification n°2 du PLU de Fontenay-en-Parisis - Géoportail

mais un lieu artificialisé pour les grands événements équin. Il n'est actif en jours cumulés que quelques semaines par an et ne crée pas ou peu d'emplois. Les futurs jeux Olympiques ont servi de prétexte : mais ce besoin de stade équestre n'est jamais apparu dans la candidature de Paris au JO 2024. De plus, l'exploitation de l'ISDI ne sera pas terminée à la date des JO.

### Absence de démocratie

Alors que Fontenay a une population de 1 963 habitants, tout cela s'est fait dans la plus grande opacité. Les habitants ont découvert les projets à l'occasion de l'enquête publique relative à la modification du PLU, nécessaire pour permettre ce projet ; aucune réunion d'information préalable, même pour les gérants du centre équestre attendant. Ces derniers sont vent debout contre le projet qui va dégrader sérieusement les conditions de vie des animaux et la pratique des adhérents. Pour que l'enquête publique ne reste pas une simple formalité, des habitants ont édité et distribué dans les boîtes aux lettres un

tract d'information qui a obligé le maire à sortir de son silence complice.

Les conseils municipaux des communes voisines de Goussainville, Plessis-Gassot et Châtenay-en-France se sont prononcés contre.

Val-d'Oise environnement et Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts (IASSEF) se sont prononcés contre, car ce projet est une pure opportunité au service d'une personne et contrairement à ce qui est écrit n'a aucune justification d'intérêt collectif.

La commissaire enquêtrice a donné un avis défavorable à la modification de PLU parce que le projet ne prend pas assez en compte la limitation de consommation de l'espace agricole et le Code de l'environnement qui préserve le site inscrit.

**Catherine ALLIOUX**, présidente de IASEF  
**Bernard LOUP**, président de Val-d'Oise environnement